

Comité syndical
Séance du JEUDI 30 JUIN 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mille seize le jeudi trente juin, à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

MM. Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Bernard LAVERGNE, Claude BINET et Jean-Pierre LORENZON.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs Patrick GAUBAN, Germinal SALSENCH, Daniel GUIHARD, Patrick PIAZZON, Xavier DOVILLEZ, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGERE, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Gérard MARBOTTE, , Denis GUILLOU, Christine BIELLE, Christian PEZZUTI, Olivier DAMAISIN, Alain DEVOS, Jacques RESERVAT, Marie Thérèse COULONGES, Bernard VERGNES, Jean-Claude VALADIER, François THOLLON-POMMEROL, Nicole GERION, Mars DE LAVENERE LUSSAN, Roland FOLCHER, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Pascal DOUCET, Thierry DUCOS, Hubert TERRIGHI, Jean-Claude CAVAILLE, Ronan PERCHOC, Rémi MOREAU, Sylvie COSTA, Jean-Claude MAXANT, Gilbert GUERIN, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, Edouard DELORME, Olivier AILLET, Bruno ROSSETTO, Maryse LAMARQUE, Jean-Pierre VIGNAUD, Philippe CASTANIER, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Alain RIGAL, Etienne RAUZET, Jean-Pierre PEROLARI, Georges RODIER, Daniel MARTET, Paul BORDES, Jean-Paul DESTIEU, Patrick JEANNEY, Christian DIEUDONNE, Pascal BOUTAN, Michel KAUFFER, Serge PERES, Robert RIEUCAUD, Marie François DACHY, Raymond ZINEZI, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, Claude ETIENNE, Gérard FIX, Nathalie MARRAUD, Jérôme BONNE, David GREEN, Laurent BOLZER, Gilbert BOUDON, Patrick CARREGUES, Serge COSTELLA, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Marie France VILLES, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Gérard MULLER, Roland SOCA, Laurent CUBERTOU, Allain CAPDEGELLE, Pascale LEMOINE, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Françoise SCHUSTER, Andrée JARDEL, Jean-Michel MESSI, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Daniel FORT, Antoine MILANESE, Silvano FAELLA, Christine MERLIN CHABOT, Michel DAYNES, Rogers STEFFAN, Guy BALANCIE, Claude MARIN, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Louis BONETTI, Thérèse SANIAL, André FERNANDEZ, Alain ARMILHAC, Serge BLIN, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Gilles GUERIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Jean-Michel SAINT SIMON, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean-François PECQUEUR, Marie Thérèse POUCHOU, Guy Frédéric ALBASI, Bernard SENGENES, Annie LACOUE, Christian PAJOT, Francis DUTHIL, Michel BROUSSE, Philippe CASTANIER, Jean-Louis MOLINIE, Pierre GRANGE,

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs Carméla GERI, Alexandre DA DALT, Jean DUPONT, Jean-Charles ROUJOL, Eric PECH, Alain LERDU, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Jacques TURC, Daniel DUFFIEUX, Christophe MORISSET, Alain SIMONETTO, Mélanie DUS, Jean-Claude GUENIN, Thierry MEILLER, Christine ROSE, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Sébastien BOULLAND, Marius DAL CIN, Chanta MAURES, Jean-Pierre GUEZET, Jean-Jacques CAPDEVILLA, Serge LARROCHE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Nicolas RAVEL, Pierre CHAUVEL, André APPARITIO, Jean-Marie LOUVEL, Rodolphe BERNOU, Chrystel COLMAGRO, Nicole BERNADET, Pierre DURAN, Jean-Claude MARCANDELLA, Didier BARROIS, Jean-Max MARTIN, Jean-François GUILLOT, Patrick

LESUEUR, Alain GIBRAT, Jacques TOURNADE, Christian BROCHEC, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Isabelle LABONNE, Serge CARBONNET, François BOUYOU, Jean-Louis CARLESSO, Jean-François BOULAY, Jean-Marie GARY, Thierry PITTICO, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, Marie Noëlle FAURE, Guy VIGNERON, Henri GAVA, Frédéric PENTIER, Pascal DANDY, Georges Robert PINIELLO, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Jean-Jacques TRICHEREAU, Michel DARROUMAN, Jean-Pierre ADAM, Alain DUPUIS, Christian PEJEAN, Christine LAFAYE-LAMBERT, Hélène DA ROS, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Jean GRANADOS, Céline LABBE, Didier RESSOT, Pierre MALEYRAN, Marie Claude VINCENZI, Marcel DUBOIS, Joël BUCHARD, René ORTYL, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Claude CHRISTOFOLI, Guy CLUA, Yves LOUBAT, Michel LATASTE, Yves MAHIEU, Jean-Paul GLORYS, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Bernard RICCI, Jean-Claude MALCAYRAN, Jean-Michel POIGNANT, Bernard BARRAU, Joël SCIE, Eric DEMARIA, Jean-Pierre BAZON, Yan BIHOUEE, Alain ARMILHAC, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Francis DA ROS, Jean-Louis LALAUE, Jean-Robert GAROSTE, Joël BRAZZOROTTO, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Gilbert TOVO, Philippe LEYGUES, Jean-Claude LOUIT, Serge VASSAL, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Denis CALVET, Christophe COURREGELONGUE, Francis SERRES, Line LALAUERIE, Alain BROUILLET, Michel MASSE, Jacques DUBICKI, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER, Didier CAYSSILLE, Régine POVEDA, Jean-Jacques BROUILLET, Paul FAVAL, Didier BALSAC, Jean-Pierre CALMEL.

Secrétaire de séance : M. Lino DALLA SANTA

Les services du Syndicat étaient représentés par :

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Julien MADELPUECH (DGA Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du service Assainissement Non Collectif), Emmanuelle ROY (Technicienne en charge des études règlementaires), Estelle PEBERAY (Technicienne Cellule DSP et assistance RPQS) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT-SAINTE-MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants, notamment les délégués et maîtres d'œuvre partenaires du syndicat qui ont été conviés et assistent à la réunion.

Le Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Environnement
- Délégation de services publics
- Régie Eau47
- Finances
- Ressources Humaines

Ⓞ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Extension du périmètre syndical au 1^{er} janvier 2017 : transfert de la compétence « assainissement » (collectif et non collectif) par représentation-substitution de la Communauté de communes de FUMEL sur 7 communes

Sollicité par courrier de Fumel-Communauté en date du 20 juin 2016, le Comité a adopté, à l'unanimité, le principe du transfert au Syndicat Eau47 de la compétence « Assainissement collectif et non collectif » par représentation-substitution, sur le périmètre de 7 communes : ANTHE, BOURLENS, CAZIDEROQUE, COURBIAC, MASQUIERES, THEZAC et TOURNON D'AGENAIS.

A noter que 4 communes d'entre-elles (ANTHE, CAZIDEROQUE, COURBIAC et TOURNON D'AGENAIS) ont déjà transféré la compétence eau potable au Syndicat Eau47 lesquelles constituent le Territoire de la Région de Tournon d'Agenais.

La répartition des autorités compétentes sur ce territoire, et l'évolution du nombre de membres avec transfert (tableau 1) et adhérents sans transfert (tableau 2) d'Eau47 sont présentées à l'Assemblée. Les membres du Syndicat Eau47 seront sollicités sur cette extension du périmètre. Le Préfet sera ensuite sollicité pour l'établissement de l'arrêté d'extension du périmètre correspondant.

**Nombre de membres et de délégués au Comité syndical
au 1^{er} janvier 2017 (1/2)**

MEMBRES AVEC TRANSFERT	ACTUELLEMENT		AU 1 ^{er} JANVIER 2017	
	Nombre de membres	Nombre de délégués (titulaires + suppléants)	Nombre de membres	Nombre de délégués (titulaires + suppléants)
Communes et EPCI de < 1 000 branchements AEP	222 communes + 0 EPCI	222 x 1 + 222 x 0 222	231 communes + 0 EPCI	231 x 1 + 231 x 0 231
Communes et EPCI de 1 000 à 4 999 branchements AEP	11 communes + 0 EPCI	11 x 1 + 11 x 1 22	11 communes + 0 EPCI	11 x 1 + 11 x 1 22
Communes et EPCI de 5 000 à 9 999 branchements AEP	0 communes + 0 EPCI	0 x 1 + 0 x 1 0	0 communes + 0 EPCI	0 x 1 + 0 x 2 0
Communes et EPCI de 10 000 à 19 999 branchements AEP	0 communes + 0 EPCI	0 x 1 + 0 x 1 0	1 commune + 0 EPCI	1 x 1 + 1 x 2 4
TOTAL	233 communes + 0	244 délégués	243 communes + 0	257 délégués



**Nombre de membres Eau47 et de délégués au Comité syndical
au 1^{er} janvier 2017 (2/2)**

MEMBRES ADHÉRENTS (sans transfert)	ACTUELLEMENT		AU 1 ^{er} JANVIER 2017	
	Nombre de membres	Nombre de délégués (titulaires + suppléants)	Nombre de membres	Nombre de délégués (titulaires + suppléants)
Communes et EPCI de < 1 000 branchements AEP	2 communes + 0 EPCI	2 x 1 + 2 x 0 2	2 communes + 0 EPCI	2 x 1 + 2 x 0 2
Communes et EPCI de 1 000 à 4 999 branchements AEP	2 communes + 5 EPCI	7 x 1 + 7 x 1 14	2 communes + 4 EPCI	6 x 1 + 6 x 1 12
Communes et EPCI de 5 000 à 9 999 branchements AEP	0 communes + 0 EPCI	0 x 1 + 0 x 2 0	0 communes + 0 EPCI	0 x 1 + 0 x 2 0
Communes et EPCI de 10 000 à 19 999 branchements AEP	0 communes + 2 EPCI	2 x 1 + 2 x 3 8	0 communes + 2 EPCI	2 x 1 + 2 x 3 8
TOTAL	4 communes + 7 EPCI	24 délégués	4 communes + 6 EPCI	22 délégués



1.2. Modification des documents statutaires liée à l'évolution du périmètre du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017

L'extension du périmètre au 1^{er} Janvier 2017 requiert la création de nouveaux territoires : « Région du Mas d'Agenais » et « Villeneuve sur Lot » ainsi que la création de deux postes de Vice-présidents pour les représenter. La convergence des collectivités vers Eau47 amène également le Syndicat à supprimer le poste de Vice-président « Adhérents » ainsi que la Commission « Adhérents » au 1^{er} janvier 2017.

Il est nécessaire également d'adapter le Règlement Intérieur à ces évolutions et de mettre à jour les délibérations relatives au nombre de Vice-Présidents.

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents a approuvé :

- o la modification des Statuts d'Eau47,
- o l'adaptation du Règlement Intérieur,
- o la fixation du nombre de Vice-présidents à 14 soit :
 - 9 Vice-présidents Territoriaux,
 - 5 Vice-présidents Thématiques.

Une saisine unique des membres interviendra en juillet 2016, concernant l'extension du périmètre au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités suivantes ayant transféré une ou des compétences en fin d'année 2015 et au 1^{er} semestre 2016 :

- transfert de la compétence « Eau potable » de la commune de **Sainte-Bazeille** (délibération du conseil municipal en date du 8 février 2016) ;
- transfert de la compétence « Eau potable » **des 7 communes issues du Syndicat des eaux de la région du Mas d'Agenais** (délibération du comité syndical du SI du Mas en date du 1^{er} décembre 2015) ;
- transfert de la compétence « Eau potable » de la commune de **Villeneuve/ Lot** (délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2016) ;
- transfert de la compétence « Assainissement » (AC et ANC) par représentation-substitution de la **Communauté de communes de FUMEL sur 7 communes** proches de Tournon d'Agenais (courrier du Président en date du 20 juin 2016 ; sous réserve de la validation par délibération du conseil communautaire).

1.3. Régularisation du retrait des 24 communes vers l'Agglomération d'Agen depuis le 1^{er} janvier 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Agglomération d'Agen exerce en direct les compétences « eau potable » et « assainissement » de 24 communes incluses préalablement dans le périmètre d'Eau47 (Sud du Lot : BAJAMONT, COLAYRAC, FOULAYRONNES, PONT-DU-CASSE, ST-CAPRAIS-DE-LERM, ST-HILAIRE-DE-LUSIGNAN et SAUVAGNAS ; Sud d'Agen : ASTAFFORT, AUBIAC, BRAX, CAUDECOSTE, CUQ, ESTILLAC, FALS, LAPLUME, LAYRAC, MARMONT-PACHAS, MOIRAX, ROQUEFORT, ST-NICOLAS-DE-LA-BALERME, ST-SIXTE, STE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, SAUVETERRE-ST-DENIS et SERIGNAC-SUR-GARONNE).

De longues et difficiles négociations s'en sont suivies, notamment concernant la répartition du patrimoine, qui n'ont pas permis d'aboutir sur un accord. Un arrêté préfectoral déterminant les conditions financières applicables au retrait des communes membres de l'A.A. du Syndicat Mixte Eau47 a été pris par le Préfet le 21 mai 2015. Soucieux de conserver la maîtrise d'équipements situés à Sérignac-sur-Garonne, Ste-Colombe-en-Bruilhois et Laplume afin de garantir la continuité du service public à assumer, le Syndicat a engagé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre cet arrêté.

A ce jour, aucune décision n'est intervenue et dans ce cas ou le recours engagé n'est pas suspensif, il est désormais urgent de régulariser la situation administrative et financière.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée a approuvé et donné pouvoir à Mme la Présidente pour signer les avenants de transfert ou de substitution des contrats correspondants (Délégation de Service Public, emprunts et autres) selon le détail financier suivant :

DÉPENSES PAYÉES POUR LE COMPTE DE L'AGGLO : A PERCEVOIR

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TOTAL
EMPRUNTS à transférer :			
Capital (CRD) au 31.12.12	6 216 694,74 €	5 683 885,27 €	11 900 580 €
Annulés (capital + intérêts) payés du 01.01.2013 au 30.06.2016	capital (lv) : 1 541 980 € intérêts (F) : 935 598 € total : 2 477 577 €	capital (lv) : 1 595 514 € intérêts (F) : 606 749 € total : 2 202 263 €	capital (lv) : 3 137 493 € intérêts (F) : 1 542 346 € total : 4 679 839 €
ACTIF IMMOBILISÉ à transférer :			
Amortissements	26 060 026 €	26 472 482 €	52 532 507 €
Subventions d'investissement amortissables	2 536 994 €	6 551 027 €	9 088 021 €
FRAIS DIVERS :			
	155 423 €	75 705 €	231 127 €

	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TOTAL
Provisions pour carence d'emprunt – industriels Agropôle	/	91 733 €	91 733 €
Prime pour performance épuration	/	10 365 €	10 365 €
Redevance occ. domaine public	15 226 €	0	15 226 €

1.4. Modification des délégations de pouvoir de l'Assemblée délibérante consenties à la Présidente, au Bureau et aux Vice-présidents

Afin de fluidifier la gestion quotidienne des dossiers nécessitant une certaine réactivité, le Comité syndical a délégué plusieurs de ses pouvoirs à la Présidente, au Bureau et aux Vice-présidents, lors de la mise en place de la gouvernance le 21 mai 2014. La liste des délégations a été ensuite modifiée le 25 juin 2015.

Il a été proposé aux élus d'actualiser le tableau des délégations pour l'adapter aux pratiques dans le respect de la réglementation. Les modifications portent sur :

- o l'arrêt du projet de zonage et le lancement de l'enquête publique et l'approbation du zonage après enquête publique → **approbation par le Bureau** et non par les Vice-présidents
- o gestion des affaires courantes RH → **approbation par le Bureau**
- o diverses mises à jour (seuils marchés publics, diverses formulations).

Après délibération, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les modifications proposées. L'ensemble des Décisions prises au nom du Comité Syndical font l'objet d'une communication systématique lors du Comité suivant.

1.5. Réduction des pénalités de retard dues par la Société VEOLIA dans le cadre du marché à bons de commande eau potable pluriannuel 2013/2016 (Territoire Sud d'Agen)

Par délibération en date du 24 novembre 2015, le Comité avait décidé de la résiliation unilatérale du marché à bons de commande pluriannuel (2013 à 2016) relatifs aux travaux divers à l'intérieur du périmètre syndical concernant la dernière année (2016) à titre de sanction suite aux manquements aux obligations contractuelles du titulaire VEOLIA Eau (retards dans l'exécution des travaux). De plus, le Comité avait décidé d'appliquer les pénalités encourues suite au retard dans l'exécution de travaux. Ces pénalités s'élevaient à 146 974,03 €/TTC (sur un montant de travaux de 322 349 €/TTC).

Depuis cette date, la Société VEOLIA Eau a sollicité le Syndicat pour l'annulation de ces pénalités, invoquant la double sanction financière qui pourrait fragiliser la Société. Ce point a donc été inscrit à l'ordre du jour pour réexamen du Comité.

Après de nombreux échanges et vote, à la majorité des membres, il a été décidé de réduire le montant des pénalités au tiers de la somme fixée initialement et d'appliquer une pénalité de 48.991,43 € TTC.

② ENVIRONNEMENT

2.1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) – exercice 2015

En qualité de service en charge de compétences eau potable et assainissement, le syndicat est concerné par l'obligation d'établir un RPQS annuel (art. L.2224-5 du CGCT).

Ce rapport doit être soumis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement. Enfin, il doit être tenu à la disposition du public : il sera téléchargeable sur le site d'Eau47 : www.eau47.fr.

Le diaporama présenté en séance par Emmanuelle ROY a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Celui-ci figure en annexe du présent compte rendu.

Les communes ayant transféré une ou des compétences au Syndicat Eau47 seront invitées par mail à approuver ce rapport par délibération avant le 31 décembre 2016.

2.2. Délimitation de zonages d'Assainissement :

- Lancement des enquêtes publiques d'ANDIRAN, CALIGNAC, FAUGUEROLLES, FOURQUES-SUR-GARONNE, MONVIEL, REAUP et SOS
- Approbation du zonage après enquête publique de BIRAC-SUR-TREC.

Des mises à jour de zonages nécessitées soit par la modification de documents d'urbanisme, soit par la mise en concordance des zones avec la réalité du terrain s'avèrent nécessaires sur les communes susvisées ainsi que l'approbation du zonage après enquête publique de la commune de Birac-sur-Trec. Cette délibération est présentée exceptionnellement au Comité car la délégation de pouvoir au Bureau concernant cette thématique vient juste d'être consentie dans un point précédent au Bureau syndical mais n'est pas encore exécutoire (point 1.4). A l'avenir, pour plus de flexibilité (45 membres à réunir contre 257 au Comité), la Décision de lancement des enquêtes publiques concernant les zonages d'assainissement ainsi que leur approbation seront du ressort du Bureau.

2.3. Approbation de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la mise en œuvre des stations d'alerte

Dans le cadre de la protection des captages utilisés pour la production d'eau potable destinée à l'alimentation humaine, l'Agglomération d'Agen, la commune de Marmande et le Syndicat Eau47 sont astreints à s'équiper d'un réseau d'alerte. Ces équipements visent à informer les Collectivités et leurs exploitants d'une pollution accidentelle ou chronique susceptible de causer des dommages aux installations de captage et de rendre inopérant le traitement de potabilisation de l'eau.

Pour ce faire et aux fins de mutualisation, coordination cohérente des interventions techniques, optimisation des investissements publics, et obtention de subventions maximales, ces Collectivités ont envisagé de regrouper les différentes stations d'alerte au sein d'un réseau global, pour leur conception, leur réalisation en confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Eau47.

Afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'Agglomération d'Agen, la commune de Marmande (la commune de Villeneuve sur Lot étant intégrée à Eau47 au 01.01.2017) délèguent à Eau47 la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de mise en place du réseau d'alerte, il est nécessaire d'établir une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le plan de financement de l'opération est le suivant (hors foncier) :

- Coût prévisionnel 937 200 € HT
- Subventions Agen de l'Eau et Conseil Départemental 590 436 € HT
- Participation Agglomération d'Agen 112 255 € HT
- Participation commune de Marmande 56 127 € HT
- Reste à financer par Eau47 **168 382 € HT**

Le projet de Convention joint à la note d'information des délégués a été soumis à approbation de ceux-ci. Le Projet de Convention a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2.4. Assainissement Non Collectif – INFORMATION sur le lancement du marché de contrôle des installations existantes

Les prestataires en charge de la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes, ainsi que le contrôle ponctuel des équipements non collectifs dans le cadre des ventes immobilières ont été désignés suite à une procédure de marché public.

En 2016, les installations situées sur les communes suivantes seront contrôlées :

Territoires	Contrôles périodiques 2016 programmés sur les communes de	Prestataires retenus
Nord du Lot	Cancon – Casseneuil – Savignac-sur-Leyze – St Pastour – Ségalas Montignac de Lauzun – Armillac – Montignac-Toupinerie – Laperche	IEI MARES/SAUR
Brame et Nord de Marmande	St Quentin du Dropt – Cahuzac – Agnac – Bourgougnague – La Sauvetat du Dropt – Moustier – Allemans du Dropt	
Sud du Lot	Laroque Timbaut – Puymirol - Port Ste Marie – Prayssas – St Laurent	PURE Environnement
Sud d'Agen	Andirant – Le Fréchou – Poudenas – Lavardac – Thouars sur Garonne	

3.1. Dérogation à l'application de pénalités de retard concernant le reversement des redevances et de la T.V.A. par le délégataire du service Assainissement (années 2014 et 2015)

Par délibération en date du 24 novembre 2015, le Comité a décidé de modifier les articles des contrats de DSP « assainissement collectif ». Les pénalités de retard concernant le **reversement des redevances et de la T.V.A.** à appliquer au délégataire ont été fixées ainsi :

- 150 €/jour les 10 premiers jours de retard puis
 - 300 €/jour de retard du 11^{ème} au 30^{ème} jour,
 - et 1 000 €/jour de retard à partir du 31^{ème} jour
- étant précisé que la date prise en compte pour le versement est la date de réception des sommes par le comptable du syndicat.

Cependant les avenants correspondants ne prenant effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 (effet rétroactif non règlementaire), il est nécessaire de déroger à l'application des pénalités dues pour les exercices 2014 et 2015. Les pénalités appliquées seront les suivantes :

ASSAINISSEMENT	2014	2015
SAUR	5 400 €	12 150 €
VEOLIA	1 350 €	4 120 € (application des pénalités initiales)
SUEZ	2 250 €	2 250 €

Par ailleurs, le Comité est informé qu'en ce qui concerne le service Eau potable, les clauses relatives aux pénalités à appliquer n'ont pas été modifiées (car déjà à 150 €/ jour de retard) et seront donc appliquées selon le détail suivant :

EAU POTABLE	2014	2015
SAUR	7 200 €	22 650 €
VEOLIA	1 350 €	58 50 €

Enfin, en ce qui concerne le **non-respect de déploiement de la télé relève** (pour le seul Territoire de Tournon d'Agenais), le Comité est informé que les pénalités dues par le délégataire AEP (VEOLIA) s'élèvent à 4.600 € pour l'exercice 2014 (déjà appliquées) et à 6.080 € environ pour l'exercice 2015.

3.2. Adaptation des programmes de renouvellement des biens dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) de l'eau potable du Territoire du Sud du Lot - Avenant au contrat

Le contrôle du contrat de DSP réalisé par les services d'Eau47 fait apparaître la nécessité de mettre à jour le programme de renouvellement, afin de recenser :

- les travaux qui étaient prévus dans le plan prévisionnel et qui n'ont pas été réalisés ;
- et les travaux qui ont été ou doivent être réalisés mais n'avaient pas été prévus dans le plan prévisionnel de renouvellement.

Le redéploiement de la dotation de renouvellement de ce programme de renouvellement, dans la limite des conditions financières totales initiales doit être validé par avenant au contrat de DSP correspondant, passé avec le délégataire SAUR, selon le détail suivant :

Dates contrat DSP	N° avenant	Sommes à redéployer (non réalisé)		Proposition de réaffectation	Reste à redéployer
2006-2018	6	pour 2015	- 162 €	162 €	0 €
		pour 2016	- 69 434 €	69 434 €	0 €
		Total	- 69 434 €	69 434 €	0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical a approuvé le redéploiement de la dotation de renouvellement susvisé et a validé l'avenant n° 6 correspondant.

3.3. Fin du contrat de DSP de Casteljaloux – Validation du plan de renouvellement

Suite au transfert des compétences Eau Potable et Assainissement collectif de la commune de Casteljaloux au syndicat EAU47 en date du 1^{er} janvier 2015, le contrat d'affermage d'assainissement collectif a fait l'objet d'un contrôle de la part de la cellule DSP. Le terme de ce contrat étant fixé au 14 Novembre 2016, un état des lieux a été engagé sur le programme de renouvellement engagé durant le contrat, et prévu à l'article 6. Le montant global du plan de renouvellement à réaliser s'élève à 306 441 €.

En concertation avec le syndicat EAU47, il a été engagé sur l'année 2015 les dépenses suivantes :

- 145 510 € sur la partie « équipement » ;
- 14 900 € sur la partie « réseau »,

Et sur l'année 2016, il est prévu de répartir le solde de la manière suivante :

- 130 921 € sur la partie « équipement »,
- 15 110 € sur la partie « réseau » (1 branchement et 26 tampons).

Après avoir entendu ce rapport, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, a validé le plan de renouvellement proposé sans modification et a donné pouvoir à Mme la Président pour signer la délibération à intervenir.

3.4. Mise en place d'une Commission de contrôle financier (C.C.F.) des contrats de Délégation de Services Publics (D.S.P.)

L'article R.2222-3 du CGCT stipule : « Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération. ». Afin d'être en cohérence avec la réglementation, le Comité a été appelé à créer cette commission, outil de contrôle du délégataire.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Comité a décidé que cette Commission de Contrôle Financier serait composée :

- du Président du syndicat ou son représentant,
- de 7 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- ainsi que deux membres représentants d'associations.

Les membres désignés sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| • Mme Geneviève LE LANNIC | • M. Pierre SICAUD |
| • M. Jean-Louis COUREAU | • M. Bernard LAVERGNE |
| • Mme Françoise LABORDE | • M. Claude BINET |
| • M. Christian LUSSAGNET | • M. Jean-Pierre LORENZON |

Sont associés à cette commission les représentants des associations désignés ci-dessous :

- FDAFR (Fédération départementale des Associations de Familles Rurales)
M. Bernard TEMPIER
- UFC 47 (Union Fédérale des Consommateurs)
M. Gérard CATTIAUX (Président) ou son suppléant M. Serge LABAT.

④ REGIE EAU47

4.1. Modification des Statuts : intégration de la fourniture et pose de branchements neufs

Les statuts de la Régie Eau47 ont été validés le 31 mars dernier par le Comité syndical. Or le tableau annexé à ces Statuts relatif à la synthèse de répartition de prestations et travaux susceptibles d'être réalisés par la Régie comportait une omission. En effet, la création de branchements neufs (AEP ou Asst. Collectif) ne figurait pas dans le tableau alors que les tarifs concernant ce poste avaient été validés.

Le Comité à l'unanimité des membres présents a décidé de compléter cette annexe de la manière ci-après pour la partie « branchements ».

EAU POTABLE

Nature des travaux et prestations	Exécutés à la charge de ...	
	Régie	Eau47
BRANCHEMENTS		
Recherche et élimination de fuites	X	
Renouvellement des branchements		X
Création de branchements neufs	X	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nature des travaux et prestations	Exécutés à la charge de ...	
	Régie	Eau47
BRANCHEMENTS		
Contrôle des installations privées avant raccordement	X	
Contrôle par test à la fumée et test d'écoulement	X	
Réhabilitation		X
Création de branchements neufs	X	

4.2. Régie Eau47 :

- désignation des membres d'Eau47 au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie,
- approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Exploitation

Suite à l'installation de la Régie dotée de la seule autonomie financière et à ses statuts en date du 24 novembre 2015, il a été proposé à l'assemblée de désigner les 12 membres du Conseil d'Exploitation. Conformément à l'article 7-1 des statuts, « le Conseil d'exploitation a pour attribution de délibérer sur les affaires relatives au fonctionnement courant de la Régie et à l'exploitation de ses services, pour lesquelles le Comité syndical ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'a pas été attribué à une autre autorité par une loi, un règlement ou par les Statuts du Syndicat. »

Les membres désignés en séance pour le mandat en cours sont les suivants :

- o Mme Geneviève LE LANNIC, Présidente
- o M. Claude BINET
- o M. Grégory CAMARA-GONZALES
- o M. Philippe CASTAGNET
- o M. Pascal CUCCHI
- o M. Francis DAROS
- o M. Edouard DELORME
- o M. Pascal DOUCET
- o M. Jean-Paul GLORYS
- o Mme Andrée JARDEL
- o M. Christian PEJEAN
- o M. Georges RODIER

Après avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau47, le Comité syndical l'a adopté à l'unanimité des membres présents. Ce document fixe le mode de fonctionnement de la Régie, structure interne rattachée au Syndicat Départemental Eau47 et de sa gouvernance en complément de ses statuts.

⑤ FINANCES

5.1. Tarifs : Modification de la redevance de contrôle périodique de installations existantes ANC dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public (ex. : puits) et pour la 2^{ème} installation

Par délibération du 24 novembre 2015, le Comité syndical a fixé le montant de la redevance de contrôle périodiques des installations d'ANC existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public et pour une deuxième installation à 64 € net par installation. Ce mode de calcul intègre le coût du service SPANC et le coût de la prestation de contrôle par un prestataire mandaté. Or, un nouveau marché de prestation de service pour la période 2016-2019 vient d'être signé et il convient d'adapter le tarif et le porter à 78 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le Comité syndical a adopté le tarif de 78 € net par installation (soit : 6,5 € X 2 semestres sur 6 ans).

5.2. Tarifs des services AEP et AC pour les territoires gérés en Régie : mise en place de la facturation proratisée au mois des abonnements pour l'eau potable et l'assainissement collectif (tout mois entamé est facturé)

Par délibération en date du 24 novembre 2015, les tarifs 2016 des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif dont la gestion est en régie ont été fixés. Cependant, il convient de compléter cette dernière en précisant :

- que la part « abonnement » des services pourra être facturée de manière proratisée (changement de propriétaire ou de locataire en cours de semestre) ;
- que la part « abonnement » de la redevance d'assainissement collectif due par un abonné non raccordé au réseau public d'eau potable pourra être facturée de la façon proratisée suivante : (40 m3 forfaitaires x nombre de mois occupés) / 12 (tout mois entamé étant facturé en intégralité) dans le cas où la période de facturation de la consommation ne correspond pas à une année complète (cas d'une habitation vendue par exemple).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a décidé de pratiquer ces modalités de facturation proratisée, qui seront précisées dans le Règlement de service.

5.3. Décisions modificatives des budgets « Principal » et « Régie eau potable »

Ces décisions modificatives sont reprises ci-dessous :

Décision Modificative n° 1 du budget principal

Fonctionnement	Dépenses			Recettes				
	Article	BP 16	DM	Total Budget	Article	BP 16	DM	Total Budget
Vêtements de travail	6063	2 000 €	+ 2 500 €	4 500 €				
Honoraires divers	6228	20 000 €	+ 3 850 €	23 850 €				
Etudes et recherches	617	11 000 €	+ 10 800 €	21 800 €				
Dépenses imprévues	027	70 280 €	- 17 150 €	53 130 €				
Autres frais divers	6188	289 000 €	+ 55 000 €	344 000 €				
Produits exceptionnels divers					7788	165 000 €	+ 55 000 €	220 000 €
TOTAL		392 280 €	+ 55 000 €	447 280 €		165 000 €	+ 55 000 €	220 000 €

Décision Modificative n° 1 du budget « Régie eau potable » (1/2)

Fonctionnement	Dépenses			Recettes				
	Article	BP 16	DM	Total Budget	Article	BP 16	DM	Total Budget
Mises à disposition	6287	922 646 €	+ 9 800 €	932 446 €				
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	2 000 €	+ 2 500 €	4 500 €				
Dépenses imprévues	022	100 000 €	- 12 300 €	87 700 €				
TOTAL		1 024 646 €	0 €	1 024 646 €				

Investissement	Dépenses			Recettes				
	Article	BP 16	DM	Total Budget	Article	BP 16	DM	Total Budget
Achat de logiciel	2051	0 €	+ 2 500 €	2 500 €				
Immobilisations en cours	2315	220 280 €	- 2 500 €	217 780 €				
TOTAL		220 280 €	0 €	220 280 €				

Ces décisions modificatives ont été adoptées à l'unanimité des membres du Comité présents.

⑥ RESSOURCES HUMAINES

6.1. Modalités de compensation des travaux supplémentaires effectués

Dans le cadre d'heures supplémentaires effectuées par un agent à la demande du chef de service en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail, il convient de déterminer par délibération la liste des emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires, ainsi que les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées (récupération ou indemnisation).

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents fixe les modalités suivantes :

- tous les agents sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires à la demande du chef de service ;
- les heures supplémentaires réalisées feront l'objet d'un repos compensateur, d'une durée égale à celle du travail supplémentaire effectué.

Ce repos compensateur pourra, cependant, être majoré dans les mêmes proportions que la rémunération pour les travaux effectués la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Ce repos compensateur devra être pris par chaque agent avant le 31 janvier de l'année N+1.

Ces règles viennent compléter celles précédemment déterminées par le Comité syndical relatives :

- au régime indemnitaire ;
- aux modalités d'indemnisation du régime d'astreinte (indemnisation par IHTS).

⑦ INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DELEGUES

Conformément aux articles L 5211-9 et 10 du CGCT, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h 30.

Le secrétaire de séance



M. Lino DALLA SANTA

RPQS

- Année 2015 -



Rapport sur l'eau = Rapport du Maire

Obligations réglementaires :

- Loi Barnier du 2 février 1995
 - Code Général des Collectivités Territoriales
- « le maire présente au Conseil Municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée, un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau et d'assainissement. »

Délaï :

En cas de transfert de toute ou partie des compétences à un EPCI :

- Le Président de l'EPCI présente à l'assemblée :

→ **30 SEPTEMBRE**

- Le Maire présente à son conseil le rapport :

→ **31 DECEMBRE**

Service de l'eau potable

210 communes

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47 - Collectivités compétentes en eau potable au 01/01/2015

Régie :
Casteljaloux

Saur : Brame,
Nord de
Marmande,
Nord du Lot,
Sud du Lot

Véolia Eau :
Tournon,
Sud d'Agen,
Bias



Service de l'eau potable

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

Ressources

/ 20 forages profonds

- Brame : Forages de Cougouille, Maurillac, Marchepin
- Nord du Lot : Forages de Bayssac, Malaret, St Pierre, Savignac, Gardelle
- Nord de Marmande : Forages de Desprin, St Pierre, Peyrouille
- Sud d'Agen : Forages de Sérignac, Bruch
- Sud du Lot : Forages de Tulet, St Julien, Néguehou le Mail, Lagravette
- Tournon : Forage de Camp de Garde

Ressources

/ 4 sources

- Brame : source de la Brame
- Nord du Lot : source de Bougnagou
- Sud d'Agen : source de Pelahaut
- Porte des Landes : source de Clarens

/ 2 captages en rivières

- Nord du Lot : usine de Pinel
Le Lot
- Sud d'Agen : usine de Nazareth
La Baïse

Protection de la Ressource

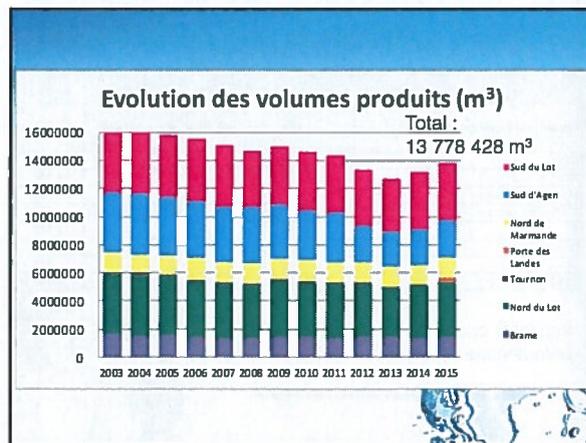
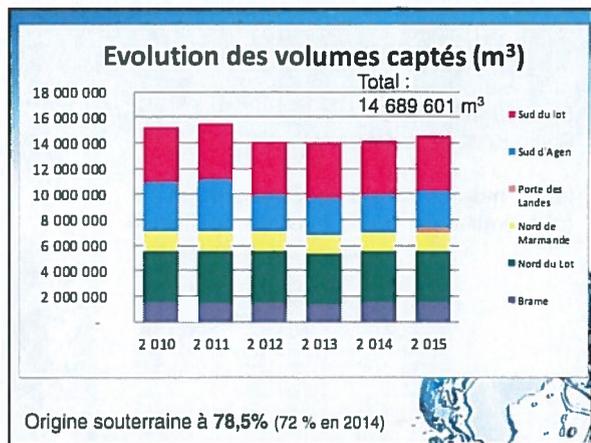
• Périmètres de protection :

Dossiers en cours :
Source de la Brame, Usines de Pinel et Nazareth

Indice d'avancement de protection de la ressource :

85%

	Indices d'évaluation	Valeur
➤ Aucune action		0%
➤ Etudes environnementales et hydrogéologique en cours		20%
➤ Avis de l'hydrogéologue rendu		40%
➤ Dossier recevable déposé en préfecture		50%
➤ Arrêté préfectoral		60%
➤ Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre		80%
➤ Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté		100%



Ventes et Achats d'eau

	Volumes 2013	Volumes 2014	Volumes 2015
Ventes d'eau hors EAU47 (Fourcès, Larroque sur l'Osse, Nérac, Agglomération d'Agen, Clairac, VMP, Aiguillon, Massoules, Penne, Pont du Casse, Nord Seoune)	1 212 900	1 245 457	1 140 621
Achats d'eau hors EAU47 (Marmande, Agen, Aiguillon, VMP, Villeneuve, Clairac, la Lémance, Tonneins)	457 132	628 807	578 891
Transferts entre unités de distribution	67 349	61 965	69 113

2. Stockage

	Nombre de réservoirs et bâches	Capacité de stockage en m ³
Brame	18	6 700
Nord du Lot	64	18 610
Nord de Marmande	20	5 800
Porte des Landes	2	1 800
Sud d'Agen	25	11 149
Sud du Lot	34	15 735
Tournon	4	840
TOTAL	165	60 634

antennes téléphoniques
(conventions d'occupation)

3. Distribution

Linéaire de réseau (en km)	2 012	2 013	2 014	2 015
Brame	960	959	957	965
Nord du Lot	2 166	2 170	2 179	2 184
Nord de Marmande	740	744	748	765
Porte des Landes				55
Sud d'Agen	2 154	1 094	1 139	1 139
Sud du Lot	1 890	1 595	1 806	1 641
Toumon	118	118	118	118
Linéaire Total	8 028	6 681	6 946	6 867

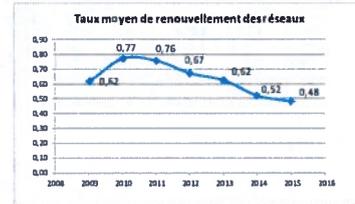
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau : **97 / 120**

(pondération de l'indice par le linéaire de réseau des territoires)

Renouvellement des réseaux

59 876m renouvelés
Soit 0,87 % du linéaire total

taux : moyenne des 5 dernières années
(pondération par les linéaires des territoires)

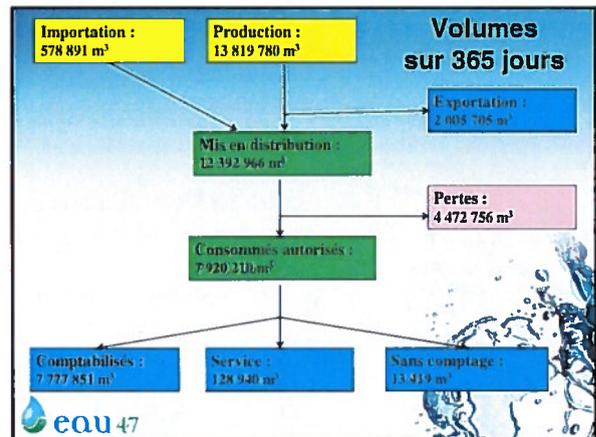


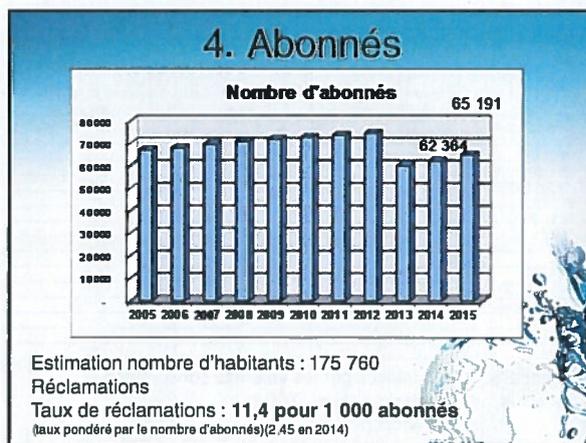
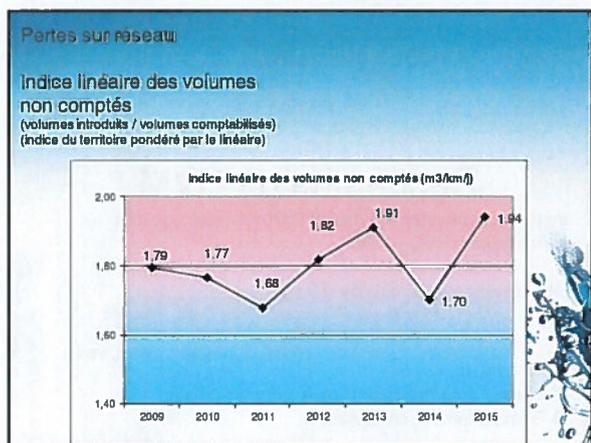
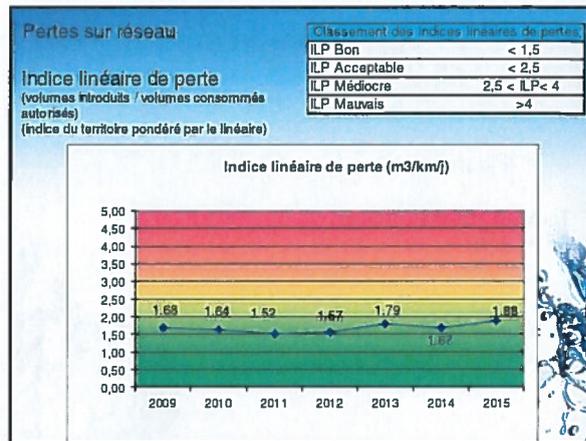
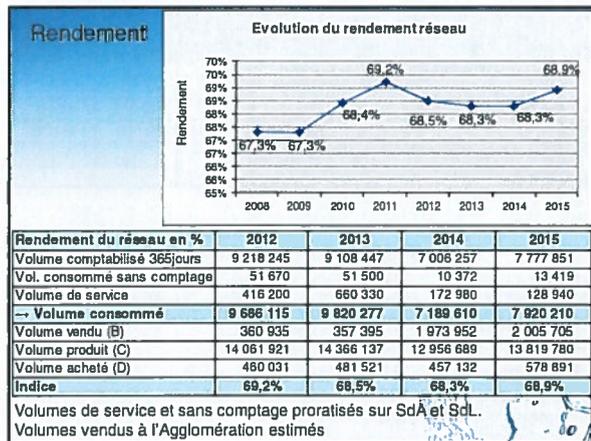
Interruptions de service

	2012	2013	2014	2015
Fuites sur branchements	986	969	940	968
Fuites sur réseau	1 820	1 293	1 157	1 293
Nombre total de fuites	2 806	2 262	2 097	2 261
Interruptions de service pour 1000 abonnés	187	133	119	133
Recherche de fuites (km)	888	1001	1134	8 033

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

20 pour 1 000 abonnés
(pondération par le nombre d'abonnés)
21 en 2014



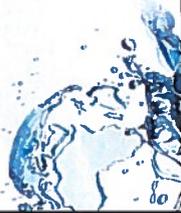


Branchements

Délai max d'ouverture de compteurs :
2 jours ouvrés

Taux de respect moyen :
95%

Branchements en plomb connus
restants : 6 (Tournon)



Consommation par abonné

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	73 537	74 330	60 273	62 364	65 191
Volumes facturés (m ³)	9 161 759	9 286 553	6 976 581	6 951 225	7 683 649
Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab/an)	125	125	116	111	118

	m ³ /ab/an
Brame	111
Nord du Lot	126
Nord de Marmande	131
Porte des Landes	100
Sud d'Agen	111
Sud du Lot	120
Tournon	134



5. Qualité de l'eau

2015	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Pourcentage de prélèvements conformes
Bactériologique			
Brame	65	65	100%
Nord du Lot	136	136	100%
Nord de Marmande	77	77	100%
Porte des Landes	39	39	100%
Sud d'Agen	59	58	98%
Sud du Lot	130	130	100%
Tournon	13	13	100%
Physico-chimique			
Brame	75	75	100%
Nord du Lot	155	155	100%
Nord de Marmande	91	91	100%
Porte des Landes	46	46	100%
Sud d'Agen	69	66	96%
Sud du Lot	149	149	100%
Tournon	17	17	100%

Pondération des indices par les volumes consommés et vendus :
bactériologique : **100 %**
physicochimique : **99 %**

Dépassements de limites et références de qualité, sans impact sur la qualité bactériologique.
→ Eau de bonne qualité

Recherche de CVM

Instruction ministérielle du 18/10/2012, repérage des canalisations PVC <1980.

Dépassements de la limite 0,5 µg/L :

Lannes, Moncrabeau, Poudenas, Reaup Lisse, Beauville, Blaymont, Cours, Engayrac, Lafitte, Larroque T, Massels, Fauquierolles, Labretonie, Longueville, Moullinet, Sales, Vares, Masères N

→ Purges automatiques (volume comptabilisé)
→ Remplacement canalisation

Service de l'eau potable

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

Prix unique de l'eau voté au 1^{er} juillet 2013

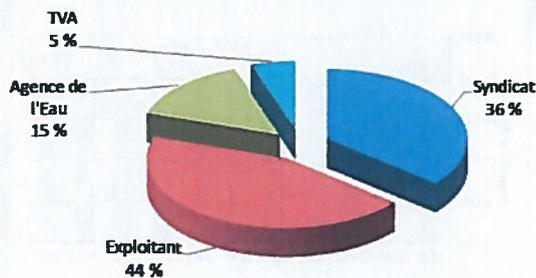
Tarifs	Syndicat		Déléataire		Agence de l'eau		Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Prélèvement	Lutte contre la pollution		
01/01/2015	22,90	0,6414	29,03	0,7659	0,1050	0,3100	340,28	2,84
01/01/2016	22,90	0,6414	29,13	0,7684	0,1050	0,3150	341,44	2,85

Tarifs Casteljaloux	Syndicat		Agence de l'eau		Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Prélèvement	Lutte contre la pollution		
01/01/2015	30	0,7500		0,3100	197,50	1,65
01/01/2016	34	0,8500		0,3150	219,23	1,83

Prix pondéré (par le nombre d'abonnés) : 2,81 €/m³
 Taux d'impayés sur les factures 2015 : **2,98 %**
 (1,09 % en 2014)
 Montant des abandons de créance : **12 655 €**
 (11 610 € en 2014) Taux : 0,00125 €/m³

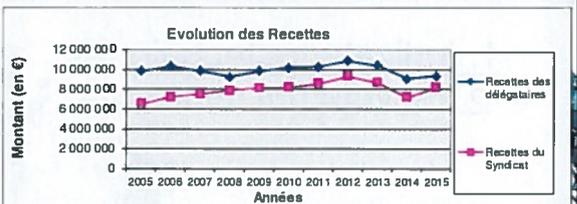
Répartition de la facture

Composition de la facture 2016

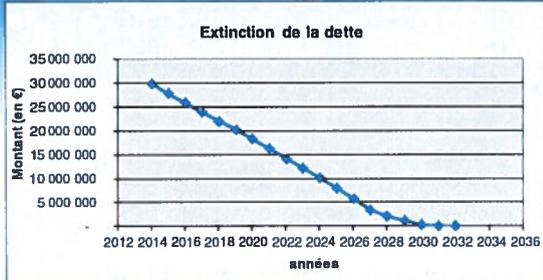


2. Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation de l'année	Syndicat	Délégués	Redevance Prélèvement	Redevance Pollution	TVA	Total
	8 217 784	9 373 841	794 246	2 174 991	1 130 847	21 691 709



3. Dette



Capital Restant Dû au 31/12/2015 : **29 857 599 €**
Extinction : 2031
Capacité de désendettement (encours total/ EB) : **6,7 ans**
(5,7 ans en 2014)

Service de l'assainissement collectif

115 communes

Délégataire Saur :

Territoires de la Brame, Nord de Marmande, Nord du Lot

Délégataire Lyonnaise des Eaux :

Territoire du Sud du Lot

Délégataire Véolia Eau :

Territoire du Sud d'Agen, commune de Casteljaloux

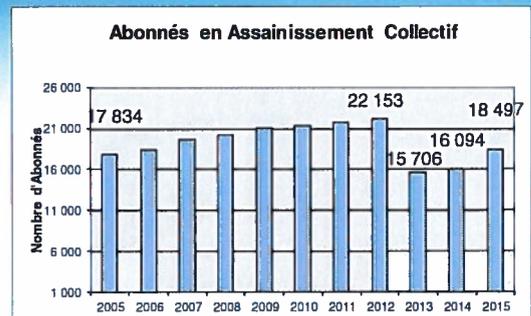
Régie :

Commune de Monheurt

Service de l'assainissement collectif

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

1. Abonnés



Estimation nombre d'habitants : 37 717

Réclamations écrites :

Taux de réclamations :

0,76 pour 1 000 ab (0,25 en 2014)

Taux de débordement dans les locaux des usagers :

0 pour 1 000 habitants

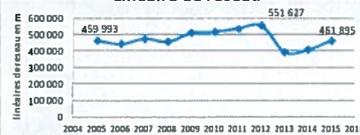
5 Autorisations de déversements d'effluents industriels :

Union des Pruniculteurs de France,
Coufidou Séchage,
Cave de Beaupuy,
Knauf
CastelDelices

2. Réseaux

Territoires	Linéaire (en m)	Taux de desserte
Brame	60 461	86%
Nord du Lot	165 384	76%
Nord de Marmande	33 065	76%
Porte des Landes	48 762	95%
Sud d'Agen	55 258	93%
Sud du Lot	98 965	90%
GLOBAL	461 895	86%

Linéaire de réseau



Nouveaux réseaux :

Montignac de Lauzun
Salles
Tourtrès

Intégration de réseaux :

Casteljaloux
Monheurt

Extensions de réseaux :

Grayon, Beaupuy
Moulin à vent, Castelnaud sur Gupie
Clos des Pères, Monflanquin
EHPAD, Lamontjoie
Cantecarec, Sos

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

49,3 / 120 (pondéré par le linéaire)

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux :

50,3 / 100 (pondéré par la charge organique totale)

Renouvellement

295 m renouvelés – soit 0,06 % du linéaire total (1 294 en 2014)

Taux moyen de renouvellement des réseaux (indice des territoires pondérés par le linéaire)

Renouvellement du réseau



Curage préventif des réseaux

Linéaire de réseau curé préventif en m	2011	2012	2013	2014	2015
Brame	8 520	8 970	7 270	7 160	10 230
Nord du Lot	25 630	14 054	22 150	14 676	25 485
Nord de Marmande	8 020	6 200	2 050	4 600	7 765
Porte des Landes					4 745
Sud d'Agen	8 597	45 850	3 463	8 010	7 550
Sud du Lot	24 500	23 555	13 487	13 231	2 919
TOTAUX	75 267	98 629	48 420	48 000	58 690
linéaire de réseau	535 774	551 627	391 549	404 926	461 895
Taux de curage	14,05	17,88	12,37	11,85	12,71

Interventions de curage ponctuel

Nombre de curages ponctuels	2011	2012	2013	2014	2015
Brame	19	23	32	13	16
Nord du Lot	99	69	70	32	45
Nord de Marmande	10	7	9	7	5
Porte des Landes					26
Sud d'Agen	152	15	29	17	24
Sud du Lot	16	37	8	21	20
Total	298	151	148	90	136

Nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes : 35 (pondération des indices)
7,76 pour 100km

3. Stations

En 2015 :

Nouvelles stations : Montignac de Lauzun, Tourtres, Salles

Intégration de stations : Casteljaloux Laugas, Clarens, Monheurt

Réhabilitations : Puymirol, Le Ledat, la Sauvetat sur Lède, Réaup Lisse

En 2016 :

Nouvelles stations : Saint Pardoux du Breuil, St Maurice de Lestapel

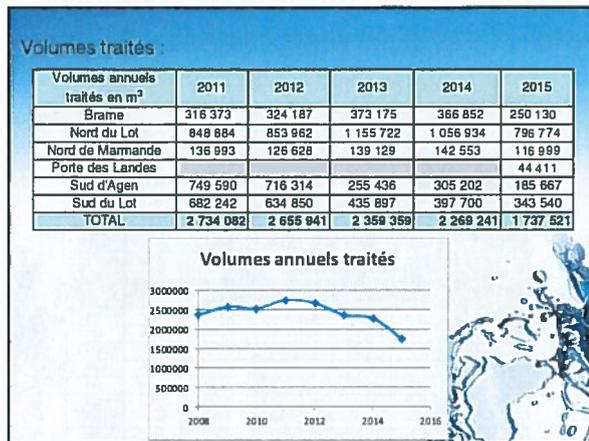
Réhabilitations : Pinel Hauterive, Réaup Lisse, Lougratte, St Etienne de Fougères

3. Volumes traités

Taux de charge hydraulique :

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m3)	Volume Annuel traité (en m3)	%
Brame	11	6 670	365 183	250 130	68,5%
Nord du Lot	32	24 860	1 361 085	796 774	58,5%
Nord de Marmande	11	4 350	238 163	116 999	49,1%
Porte des Landes	3	7 170	392 558	44 411	11,3%
Sud d'Agen	21	6 715	367 646	185 667	50,5%
Sud du Lot	34	18 390	1 006 853	343 540	34,1%
TOTAUX	112	68 155	3 731 487	1 737 521	45%

Surcharges hydrauliques
(Seyches, Birac, Cancon, Fongrave, Le Ledat, Pinel Hauterive, Tombeboeuf, Lacaussade Nord, St Etienne de Fougères, la Sauvetat sur Lède, Monflanquin, Verteuil, Casteljaloux Laugas, Bazens, hameau de Boussac)



Qualité des rejets

Autosurveillance des délégataires

- Non Conformités :**
Allemands du Dropt, Castelnaud sur Gupie
Fauillet, St Barthélémy, Tombeboeuf
- Conformité des stations de capacité > 2 000 eh :**

Conformité à l'acte individuel P254.3	Charge kg DBO 5	Conformité
Casseneuil	18	92
Casteljaloux Laugas	30	100
Casteljaloux Clarens	12	100
Ste Livrade	60	100
St Laurent	13,8	100
Conformité		99%

Qualité des rejets

SPEMA

- Non Conformités :**
B : Allemands du Dropt, Cahuzac (performances locales)
Castillonnes (suivi milieu 2 ans)
- NDL : Fauillet, Le Lédar, Lougratte, Monbahus, Monclar, Monflanquin, Pinel
Hauterive, St Aubin, St Etienne de Fougères, la Sauvatat sur Lède, Tombaboëuf
- NDM : Villeneuve de Duras (calendrier de mise en conformité),
Auriac sur Dropt, Castelnaud sur Gupie
- PDL : Casteljaloux Clarens
SDA : Mezin, Reaup Lisse
SDL : Laroque Timbaut, St Maurin

- Conformité des Stations de capacité > 2 000 eh :**

Conformité Directive ERU P205.3	Charge kg DBO 5	Conformité
Casseneuil	18	100
Casteljaloux Laugas	30	0
Casteljaloux Clarens	12	0
Ste Livrade	60	100
St Laurent	13,8	100
Conformité		69%

Boues extraites :

Boues évacuées en TMS	2013	2014	2015
Brame	26,2	17	69,7
Nord du Lot	65	74	125,9
Nord de Marmande	11,5	15,9	14,1
Porte des Landes			16,8
Sud d'Agen	8,8	4,7	4,9
Sud du Lot	58	41,3	37,7
Total	169	153	269

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation : **100 %**
(compostage, épandage agricole)

Service de l'assainissement collectif

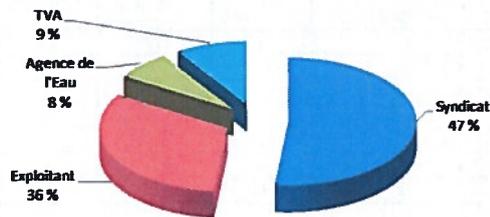
1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

Prix de l'assainissement

Tarifs 1er janvier 2015	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau Modernisation des réseaux	Prix 120m ²	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation			
Brème	30,24	0,8453	26,77	0,6633	0,2350	355,56	2,96
Casteljaloux	8,00	0,7500	17,71	0,6347	0,2350	270,36	2,25
Nord de Lot	30,24	0,8288	26,77	0,6633	0,2350	366,57	3,05
Nord de Marnande	30,24	1,1386	26,77	0,6633	0,2350	394,29	3,29
Régie de Monheurt	60,00	3,0000			0,2350	559,02	4,66
Sud d'Agen	30,24	0,8184	26,77	0,6633	0,2350	365,23	3,04
Sud de Lot	30,24	0,8453	26,77	0,6633	0,2350	355,56	2,96
MOYENNE	31,31	1,2037	25,26	0,6585	0,2350	401,30	3,34

Tarifs 1er janvier 2016	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau Modernisation des réseaux	Prix 120m ²	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation			
Brème	30,24	0,9179	26,65	0,6604	0,2400	365,17	3,04
Casteljaloux	16,00	0,7500	17,84	0,6326	0,2400	288,19	2,40
Nord de Lot	30,24	0,9179	26,65	0,6604	0,2400	365,17	3,04
Nord de Marnande	30,24	0,9179	26,65	0,6604	0,2400	365,17	3,04
Régie de Monheurt	60,00	3,0000			0,2400	559,68	4,66
Sud d'Agen	30,24	0,9179	26,65	0,6604	0,2400	365,17	3,04
Sud de Lot	30,24	0,9179	26,65	0,6604	0,2400	365,17	3,04
MOYENNE	32,46	1,1914	25,15	0,6558	0,2400	402,23	3,35

Répartition de la facture au 1er janvier 2016

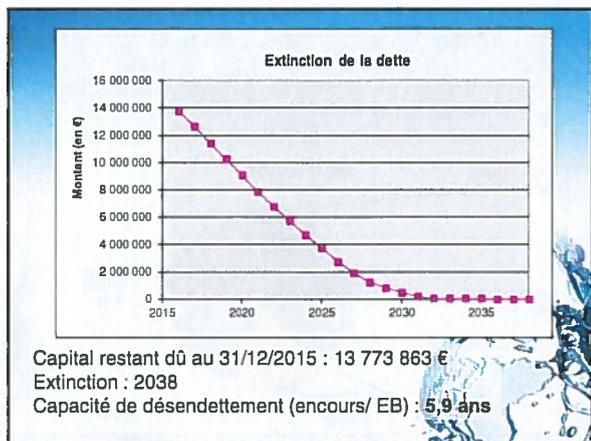


Prix pondéré (par le nombre d'abonnés) : 2,97 €/m³
 Taux d'impayés : 3,8 % (2,9 % en 2014)
 Montant des abandons de créance : 2039 € (2 556 € en 2014)

Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation de l'année	Syndicat	Délégataires	Redevance Modernisation des réseaux	TVA	Total
	2 672 201	2 608 706	396 380	567 729	6 245 016





Service de l'Assainissement Non Collectif

195 communes

Territoires	Nombre d'installations
Brame	5 028
Nord du Lot	10 543
Nord de Marmande	5 789
Sud d'Agen	5 127
Sud du Lot	8 868
Total	35 355

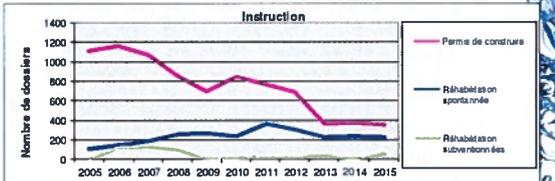
Indice s d'évaluation	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service d'assainissement non collectif	100	100
- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	30
- Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visites établis dans le cadre de la mission de contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien	30	30
Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40	
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	
Total	140	100

Service de l'assainissement non collectif

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

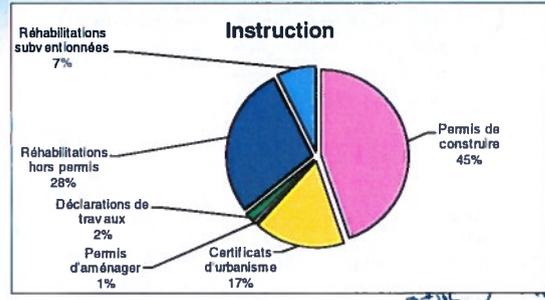
1. Instruction de dossiers

Année	2011	2012	2013	2104	2015
Permis de construire	763	689	362	370	347
Certificats d'urbanisme	185	196	119	121	132
Permis d'aménager	4	9	9	4	5
Déclarations de travaux	9	9	10	10	14
Réhabilitations hors permis	365	307	227	229	220
Réhabilitations subventionnées	27	18	39	0	57
TOTAL	1353	1228	766	734	775



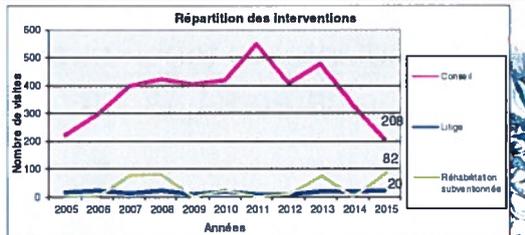
Instruction de dossiers

Grenelle 2 - 1er mars 2012
attestation de la conformité du projet comme pièce obligatoire au permis de construire



2. Visites de terrain

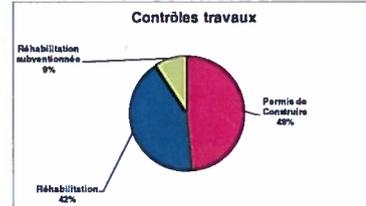
Année	2011	2012	2013	2014	2015
Litige	8	8	18	19	20
Conseil requalification	547	409	479	326	208
Programme subventionné	0	8	73	0	82



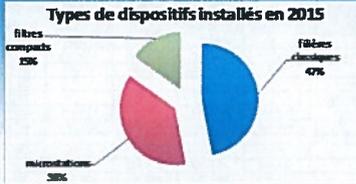
3. Contrôles des installations

Contrôle du neuf :

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Permis de Construire	474	449	340	396	232
Réhabilitation	270	220	184	169	201
Réhabilitation subventionnée	6	14	13	6	44
TOTAL	750	683	537	571	477

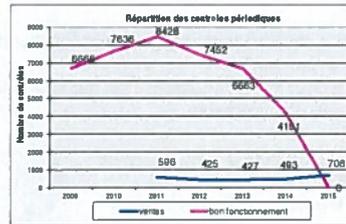


Nouvelles filières agréées depuis l'arrêté du 7 septembre 2009 :



Contrôle périodique de bon fonctionnement :
2ème passage fini en 2014
Ventes : document obligatoire depuis le 1er janvier 2011

ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015
bon fonctionnement	8428	7452	6663	4191	0
ventes	101	425	427	493	708
TOTAL	8529	7877	7090	4684	708



5. Conformité

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'installations	39 245	39 245	39 245	34 961	35 355	35 355
conformes au 1er diagnostic	10 208					
réhabilitations ou installations neuves conformes	211	244	243	207	169	450
taux de conformité	26,5	27,2	27,8	31,8	31,9	33,2



Service de l'assainissement non collectif

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

1. Tarifs 2016

- Redevance instruction de dossiers (permis de construire, réhabilitation spontanée) donnant lieu à des travaux d'assainissement non collectif :
 - 100 €
- Redevance instruction de dossiers installations >20eh:
 - 200 €
- Redevance contrôle périodique de bon fonctionnement :
 - 6,5 € par semestre
 - 78 € pour les propriétaires non raccordés au réseau d'eau potable
- Redevance contrôle diagnostic vente :
 - 100 €
 - 50 € pour une contre visite

2. Dépenses et recettes

Recettes (en €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Redevance contrôle périodique	540 318	578 500	575 616	516 458	228 987	482 947
Redevance instruction	70 920	68 600	64 440	45 743	35 506	30 700
Redevance contrôle vente					25 100	77 850
Redevance facturation des puits					30 529	0
Subvention Agence de l'Eau	254 888	250 534	304 789	275 102	227 683	177 948
TOTAL	866 124	897 604	944 845	837 303	547 810	749 445

Dépenses (en €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prestation de contrôle	514 345	334 022	215 118	437 518	218 741	48 693
Mouvement inter budget	281 566	256 363	283 122	939 660	300 000	342 000
TOTAL	795 911	606 385	498 240	1 377 178	518 741	391 693



Rapport sur l'eau disponible sur le site internet : www.eau47.fr

